



# Le B.I.P

Mars 2012

Le **B**ulletin d' **I**nformation et de **P**révention  
de Tandem Sud-Ouest  
(arrondissement Le Sud-Ouest)

## Les 30 ans de Tandem

Dans ce numéro :

<i>Assemblée générale annuelle</i>	2
<i>La sécurité d'hier à aujourd'hui</i>	2
<i>Conseil du mois</i>	3
<i>Quiz du mois</i>	3
<i>Le potin du mois</i>	4
<i>À surveiller</i>	4

C'est le 26 avril prochain que devrait se tenir le «happening» sourire de Tandem dans les stations de métro. Les employés des différents bureaux Tandem seront présents dans les voitures et sur les quais et feront la promotion du salon de la sécurité urbaine qui se tiendra le 11 et 12 mai au métro Berri-UQAM.



## Bravo pour le travail



C'est devant une salle bondée que Ronald Mungal et Steve Edwards (travaillant tous les deux au projet BUMP) ont été honorés le samedi 18 février dernier. L'événement avait lieu dans le cadre du « Mois de l'histoire des noirs » au Centre culturel Georges -Vanier.

Encore toutes nos félicitations à tous les deux!



## Gardiens avertis

Deux sessions de cours vont commencer ce mois-ci pour les élèves de 6<sup>e</sup> année pour l'école Cœur-Immaculé-de-Marie et l'école St-Jean-de-Matha. D'autres écoles du quartier accueilleront nos animatrices, Nathalie Jolit et Graciela Pinto dans les prochains mois.





## *Sécurité d'hier à aujourd'hui*



Près de 75 personnes ont assisté au lancement de ce documentaire intergénérationnel. Les jeunes et les aînés, acteurs dans cette production, étaient fiers de voir le résultat à l'écran.

Ce documentaire sera également projeté lors de l'assemblée générale annuelle de la Société historique de Saint-Henri le 27 mars prochain et lors de l'assemblée générale annuelle de Prévention Sud-Ouest le 28 mars.

Nous l'utiliserons également pour certaines de nos animations.

Encore une fois bravo à Nathalie Jolit et à Graciela Pinto pour leur travail dans ce projet!



## *Assemblée générale annuelle*

Tel que mentionné dans l'article précédent, c'est le mercredi 28 mars prochain qu'aura lieu l'assemblée générale annuelle de Prévention Sud-Ouest. Elle se tiendra à 19 heures dans nos locaux du 6000, rue Notre-Dame Ouest. Si vous désirez y assister prière de nous en informer en téléphonant au 514-761-4151.





## Le conseil du mois

Nous voyons souvent des événements bizarres qui se produisent autour de nous, mais sommes-nous assez attentifs pour reconnaître que ces événements doivent être rapportés à la police? Voici quelques suggestions de situations où un appel au 9-1-1 pourrait éviter bien des soucis :

Vous voyez quelqu'un :

- circuler en véhicule dans le secteur sans destination précise
- flâner dans la ruelle
- faire du porte-à-porte et regarder par les fenêtres
- sonner aux portes et demander des personnes inconnues

## Quiz du mois



Un vendeur itinérant, qui était situé dans le centre d'achats dans lequel vous faisiez quelques emplettes, réussi à vous convaincre de signer un contrat qui vous garantit une offre des plus extraordinaires. Un fois chez vous, cette offre vous semble beaucoup moins attirante.

Vous remarquez :

- du mouvement inhabituel chez un voisin
- une porte ouverte pendant un certain temps et sans raison
- un bruit de vitre brisée
- de la marchandise que l'on entre et sort régulièrement d'un même endroit

Toutes ces situations ou autres situations que vous considérez suspectes ou anormales doivent être signalées au 9-1-1.



Réponse : Vrai. Vous avez 10 jours pour mettre fin à un contrat avec un vendeur itinérant. Il vous faut envoyer un avis écrit au commerçant indiquant clairement que vous désirez annuler le contrat, préférablement par courrier recommandé. Pour de plus amples détails à ce propos, voici deux liens intéressants: <http://www.educaloi.qc.ca/loi/consommateur/37> et <http://www.opc.gouv.qc.ca/>

Vrai ou faux : vous pouvez mettre fin à un contrat d'un vendeur itinérant dans les 10 jours qui suivent la signature du contrat?



## Le potin du mois

### Histoire de pommes



Ceux qui ont déjà rencontré Graciela Pinto  savent sûrement qu'elle est d'origine chilienne. Même si son français est impeccable, il lui arrive quelquefois de mêler certaines expressions.

En voici un exemple : quand quelqu'un s'évanouit, Graciela dit : « Il est tombé sur les pommes » au lieu de « Il est tombé dans les pommes ». Par contre, nous pouvons dire, en parlant de pommes, que Graciela fait une excellente croustade aux pommes avec du bon sirop d'érable québécois. Et... elle ne se mélange pas dans la recette.



### À surveiller



14 mars *Rencontre de tous les employés Tandem de Montréal*

22 mars *Table jeunesse de Montréal*

28 mars *Assemblée générale annuelle de Prévention Sud-Ouest*

3 avril *Conseil d'arrondissement*

6 au 9 avril *Congé de Pâques*